Organisation mondiale de la Santé

SOIXANTE-SIXIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ **A66/50**
Point 11 de l'ordre du jour provisoire **20 mai 2013**

Réforme de l'OMS
Financement de l'OMS

Rapport du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif à la Soixante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé

1. La dix-huitième réunion du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration s'est tenue à Genève les 16 et 17 mai 2013 sous la présidence du Dr Jamal Thabet Nasher (Yémen).[1] Le Comité a adopté son ordre du jour.[2]

2. Le Secrétariat a présenté le rapport sur le financement de l'OMS,[3] notant que celui-ci avait cherché à répondre aux questions évoquées par les États Membres au cours des récentes consultations à ce sujet.

3. Le Comité a fait observer que le rapport apportait des éclaircissements sur les incidences des propositions d'amélioration du financement de l'OMS, lesquelles avaient été examinées et adoptées par le Comité du Programme, du Budget et de l'Administration à sa réunion extraordinaire de décembre 2012 et par le Conseil exécutif à sa cent trente-deuxième session en janvier 2013.

4. Le Comité a reconnu que la mise en œuvre des propositions nécessitera des changements de comportement de la part des États Membres comme du Secrétariat. Il a également été noté que des efforts supplémentaires étaient nécessaires pour élaborer un nouveau mécanisme transparent et équitable d'allocation des ressources facilitant l'alignement des ressources sur les priorités convenues, et un mécanisme coordonné de mobilisation des ressources aux trois niveaux de l'Organisation.

5. S'agissant de l'approbation du budget programme, le Comité a réaffirmé son soutien à cette proposition tout en reconnaissant qu'un exercice approfondi de planification et de calcul des coûts sera mené selon une logique ascendante aux trois niveaux de l'Organisation pour le budget programme de la période 2016-2017. Le Comité a demandé des informations complémentaires concernant l'état des ressources disponibles pour l'exercice biennal 2014-2015.

---

[1] La liste des participants figure dans le document EBPBAC18/DIV./1.

[2] Document EBPBAC18/1.

[3] Document A66/48.

6. Concernant le dialogue sur le financement, le Comité a exprimé son soutien à l'approche décrite, y compris au seuil de participation pour les contributeurs non étatiques. Il a été noté que les réunions du dialogue sur le financement ne sauraient remettre en cause ni la légitimité ni la primauté des organes directeurs de l'OMS. Le Comité a indiqué que des informations supplémentaires devraient être données durant la première réunion du dialogue sur le financement en ce qui concerne : la seconde réunion du dialogue sur le financement, le processus intérimaire entre les réunions et ce qui est attendu des contributeurs d'ici à la réunion de novembre. Le Comité a également fait observer qu'un bilan des enseignements tirés du dialogue sur le financement pourrait être examiné par le Conseil exécutif en janvier 2014, après la réunion de novembre.

7. Le Secrétariat a expliqué qu'en plus des travaux menés actuellement pour définir plus rigoureusement le coût des produits, des efforts continuent d'être déployés en vue de renforcer la coordination de la mobilisation et de la gestion des ressources à l'échelle de l'Organisation. De plus, le Secrétariat a informé le Comité que le Directeur général propose la mise en place d'un processus dans lequel les nouvelles approches d'allocation des ressources seront examinées sous la supervision du Président du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif.

RECOMMANDATION À L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ

8. Le Comité, au nom du Conseil exécutif, a recommandé à la Soixante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé de prendre note du rapport sur le financement de l'OMS que contient le document A66/48 et d'adopter le projet de décision amendé ci-dessous :[1]

> La Soixante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé décide d'instaurer un dialogue sur le financement du budget programme, convoqué par le Directeur général et animé par le Président du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration, le premier dialogue sur le financement du projet de budget programme 2014-2015 devant avoir lieu en 2013, selon les modalités décrites dans le **document A66/48**.

= = =

[1] Les amendements figurent en gras.